

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NIGRO Jean-Pierre, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme VILLAIN Isabelle et de Mr BARBIER Daniel,

Secrétaire de séance : LORANGER Sylvain

Date d'affichage : 10 octobre 2023

Date de la convocation : 10 octobre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023 est lu et adopté.

OBJET : VIDEO PROTECTION

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal des devis reçus de CITEOS, POLVECHE ELECTRICITE, LORANGER PAYSAGE concernant l'installation de la vidéo protection.

Les caméras seraient exposées comme suit :

- Site 1 : Au niveau de la Mairie
- Site 2 : Voie communale 1 (avant le calvaire en venant de la RD1001)
- Site 3 : Sortie du village rue du moulin
- Site 4 : supprimé
- Site 5 : Sortie du village rue du rillon
- Site 6 et 7 : Sortie du village rue des bonshommes – direction Reuil sur Brèche
- Site 8 : Cimetière
- Site 9 : Croisement rue de l'église, rue du rillon
- Site 10 : Croisement rue du rillon – rue des bonshommes
- Site 11 : Croisement route du cimetière – chemin du Quesnoy.

Montant des devis :

CITEOS : 56 868€ HT soit 68 241.60€ TTC

POLVECHE ELECTRICITE : 11 976.31€ HT soit 14 371.57€ TTC

LORANGER PAYSAGE : 9 685€ HT soit 11 622€ TTC

Soit un projet total de :

Après en avoir décidé à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces devis et toutes les pièces y afférents.

OBJET : SMOTHD – Adhésion au centre de supervision départemental financée par le Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise en disposition du personnel chargé du visionnage proposée par le SMOTHD.

Ce centre implanté dans l'Oise a pour but de se raccorder aux systèmes de vidéos protection des communes de l'Oise (280 environ actuellement) afin de faciliter la rapidité du visionnage des enregistrements, en cas d'évènements importants aux différents services de sécurité de l'état, du département et des communes de l'Oise autorisées pour ces démarches.

Ce centre ouvert 24h/24h et 7j/7j est géré par du personnel du Département qui visionnera tout le territoire des communes adhérentes et qui pourra aviser celles-ci une ou plusieurs caméras de leur système est en panne.

Monsieur le Maire précise que cette adhésion est gratuite, elle diminuera le nombre de déplacements extérieurs au niveau de notre municipalité.

Sachez que notre système de vidéos protection est notre propriété, qu'il est sous notre responsabilité et que nous avons une totale maîtrise sur notre système.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

OBJET : SE60 – Rapport d'activité 2022

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le rapport d'activité 2022 du SE60.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2022 du syndicat d'énergie de l'Oise.

OBJET : Fusion du syndicat des eaux et la brèche et de Noyers Saint Martin

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents que par délibération en date du 10 octobre 2023, le comité syndical du Syndicat des Eaux de la Brèche et de la Noye a décidé de modifier ses statuts afin que la commune de Noyers Saint Martin puisse adhérer au Syndicat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Brèche et de la Noye et de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Noyers Saint Martin

OBJET : Remplacement poteau incendie

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du besoin de renouvellement de la bouche d'incendie rue des bonshommes par un poteau incendie.

Monsieur le Maire présente à son Conseil le devis reçu de VEOLIA d'un montant de 2 350€ HT soit 2 820€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

OBJET : Questions diverses

Monsieur GOBERT propose au Conseil Municipal de changé les colis de fin d'année en proposant des colis préparés avec des produits locaux. Le Conseil Municipal répond que les personnes concernées par ces colis en sont satisfaites. Pour cette année 2023 la méthode habituelle sera conservée mais la question sera proposée aux ainées pour l'année prochaine.

La séance est close à 20h00

SEANCE DU 17 octobre 2023

NOMS	Prénoms	Qualités	Pouvoir à	Signatures
NIGRO	Jean-Pierre	Maire		
TABARY	Xavier	1 ^{er} Adjoint		
SAUVAGE	Sébastien	2 ^{ème} Adjoint		
VILLAIN	Isabelle	Conseillère Municipale		<i>absente</i>
LEGRAND	Valérie	Conseillère Municipale		
LORANGER	Sylvain	Conseiller Municipal		
BARBIER	Daniel	Conseiller Municipal		<i>absent</i>
GAMBET	Thérèse	Conseillère Municipal		
HACQUART	Nicole	Conseillère Municipale		
GOBERT	Stéphane	Conseiller Municipal		
DURANT	Gérard	Conseiller Municipal		

